

OBJET BUDGET PRIMITIF 2009  
BUDGET ANNEXE EAU

---

Le Budget Primitif 2009 de l'Eau s'élève en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes :

- \* à 9 132 142,00 € pour la Section d'Investissement,
- \* et à 3 832 500,00 € en Section d'Exploitation.

Les recettes d'exploitation proviennent de la surtaxe et des ristournes pour un montant de 3 832 500,00 €.

Elles permettent de dégager un autofinancement de l'investissement à hauteur de 3 272 840,00 €.

Après remboursement du capital de la dette 369 692,00 €, l'épargne nette prévue est de 2 903 148,00 € qui, avec un emprunt, de près de 3 540 000,00 € financent 6 970 000,00 € de travaux et 1 200 000,00 € d'études.

Les opérations sont retracées dans les tableaux ci-joints.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

OBJET BUDGET PRIMITIF 2009  
BUDGET ANNEXE EAU

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/9-04 du Maire ;

Vu le rapport de MAILLOT Gérard, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;


Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Adopte le Budget Primitif 2009 de l'Eau qui s'élève en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes à 9 132 142,00 € pour la Section d'Investissement et à 3 832 500,00 € pour la Section d'Exploitation.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **18 DEC. 2008**

 LE MAIRE  
  
Gilbert ANNETTE